

DÉCISION DU MAIRE

N° 23 /2021

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DCM_200727_013 du conseil municipal du 27 juillet 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er}- De procéder à l'acquisition ci-après au profit des lauréats aux différents examens de la session 2020 :

- 250 tee-shirt couleur avec impression du logo de la Ville auprès de la Société Pub Express – 20 H rue des Navigateurs – Atelier du Trapèze – Lot. Carosse – 97434 SAINT-GILLES LES BAINS.

Article 2- Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 20 SEP. 2021

Le Maire
L'élu(e) délégué(e)



Christian LANDRY